Image not found or type unknown

Problème de congé "cinquième semaine"

Par **Devroe karine**, le **03/02/2017** à **13:18**

Bonjour je travail avec mon mari dans la même boucherie artisanale composé de 4 salariés et des 2 patrons nous avons eux 3 semaines de congé en août car l'entreprise étai fermer puis 5 jours début on t'il le droit de nous imposé la cinquième semaine nous avons un petite fille et nous voulons partir a 3 en vacance ovins nous le droit de prendre notre cinquième semaine assemble quand nous le voudrons merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **03/02/2017** à **13:34**

Bonjour,
Si vous travaillez ensemble dans la même entreprise normalement l'employeur doit vous permettre de partir ensemble en congés payés même si c'est lui qui en fixe les date en respectant certaines règles et en tenant compte de votre situation de famille...

Par **Devroe karine**, le **03/02/2017** à **13:52**

Janus2fr dans n'importe quel situation il a le droit de les fixer il ne ferme pas leur boucherie la cinquième semaine donc nous avons pas le droit de choisir notre semaine Mr PM je pose c ettee question car j'avais entendue dire comme vous j aimerais trouver des texte de loi mais je ne c pas ou

Par **P.M.**, le **03/02/2017** à **15:15**

Vous avez donc les textes applicables et notamment celui qui vous permet de revendiquer la simultanéité des congés payés...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés